

COMPTE RENDU DU CSAL DU 30/01/2023

Présence de M GARNIER, M MAY et de M HUPPERT.

ORDRE DU JOUR : COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens)

CSAL Lundi 30 janvier 2023 – Compte Rendu

L'obtention d'un siège lors des récentes élections professionnelles ont permis à la CFTC du Bas-Rhin de participer à ce deuxième Comité Social d'Administration Local dont le thème était la présentation du prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens et ses orientations.

Il s'agissait, lors de ce CSAL, de nous présenter les grands axes pour 5 ans pour notre Ministère. Normalement, ce COM devait vous être présenté par vos chefs de service qui doivent faire remonter vos observations. C'est un choix personnel du Directeur au niveau local.

La séance a débuté avec les traditionnelles déclarations liminaires (FO, Solidaires, CFDT et CGT) portant sur les retraites, le mail de M GUERINI, la sécurité des agents à l'accueil et en contrôle, etc.

M GARNIER, le président de séance, n'a pas souhaité commenter les sujets d'ordre national.

A titre local, il a effectivement rappelé l'importance la circulaire SRP de 2020 (précisant l'obligation des agents à être identifiés lors d'échanges avec les usagers). Il s'agit bien d'une application obligatoire d'une circulaire nationale au niveau local.

Accélération de la transformation numérique

La partie concernant l'augmentation des moyens dans l'informatique et le numérique laisse présager une plus grande part de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la data dans un futur proche, ce qui peut faire craindre pour la pérennité de certains emplois existants. Par ailleurs, la Direction Générale ayant déjà pris un certain nombre d'arbitrages, il a été évoqué la proposition de créer de nouveaux SFACT pour certaines grosses structures. Au niveau local, la seule structure pertinente serait l'Eurométropole de Strasbourg.

A également été annoncé un grand chantier dans les trois ans à venir au niveau de la facturation électronique concernant les SIE.

Au niveau des SIP, la volonté de regrouper le recouvrement forcé au sein des PRS a été confirmée, bien qu'aucune date n'ait encore été définie. Cela s'inscrit dans l'unification du

recouvrement voulu par la DG, anticipant la réalité des SIP après la suppression de la taxe d'habitation.

Bien que la CFTC s'inquiète de la sauvegarde de la diversité des missions au sein des SIP, la direction a tenu à affirmer que la volonté à terme était de permettre le retour du contrôle, mission particulièrement demandée par les agents.

La dernière partie concernant l'informatique et le numérique a été l'occasion pour la direction d'affirmer sa volonté de développer la TOIP au niveau de tous les services dans les deux ans. Le taux de décrochage téléphonique étant relativement mauvais dans certaines structures du département, cette technologie est censée permettre de mieux saisir les problématiques au niveau téléphonique au sein des postes afin de mieux y répondre.

Nous avons tenté d'expliquer à la direction que cela résultait de la politique de la DG en matière de suppressions de postes et autre réorganisations, en plus du fait que malgré le déploiement de nombreux canaux de contact, les usagers utilisaient tout de même encore énormément le téléphone, bien souvent en plus de l'envoi d'un courriel sur la BALF ou d'un message via e-contact, mais cela n'a visiblement pas convaincu la direction.

L'attribution de la permanence téléphonique étant à l'appréciation du chef de poste en adéquation avec la réalité du terrain, la CFTC continuera à veiller à ce que les agents en charge de cette mission ne soient pas lésés au niveau de leurs missions métier.

L'éco-responsabilité

Les différents passages du COM sur l'accentuation de l'éco-responsabilité étaient encore plus flous que le reste de ce document provisoire à ce stade. Des précisions ont été abordées concernant notamment un « *focus sur la rationalisation de l'occupation des espaces de travail* ».

Questionnée à ce sujet, la direction a répondu que le but était, pour la DG, de rénover les bâtiments publics au niveau de l'isolation afin d'optimiser la consommation d'énergie. La rénovation de l'ensemble de ces bâtiments apparaissant comme très peu probable pour des raisons financières évidentes (on nous parle d'une facture s'élevant à 500 milliards d'euros), la DG semble envisager à moyen terme des solutions comme le *flex-office*, soit, grâce au développement du télétravail par exemple, la possibilité de voir disparaître les bureaux individuels et apparaître des bureaux et postes partagés selon les jours de présence.

Le Directeur nous a assurés que cela n'était pas encore dans les cartons mais insiste sur le fait qu'il faudra se poser la question tôt ou tard.

Des suppressions d'emplois qui continuent

Dans le cadre de ce nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens, les vagues de suppressions de postes continuent. Ce ne sont pas moins de 850 emplois qui se verront supprimés ou ne seront pas remplacés à l'échéance de l'année 2023.

Dans les trois années à venir, l'objectif étant officiellement de laisser le temps aux différentes structures de s'adapter au NRP ainsi qu'aux nouveaux chantiers à venir, il nous

a été assuré que l'année 2024 verrait encore 450 postes disparaître mais que l'année 2025 ne sera pas concernée : aucune suppression ne devrait avoir lieu à échéance de trois ans.

C'est bien entendu beaucoup trop, tant de services étant déjà exsangues en ce qui concerne les moyens humains et les pertes de compétences liées au NRP.

La CFTC reste bien entendu disponible via vos représentants pour faire remonter vos témoignages ou vos demandes.

Ce qu'il faut retenir :

Pour la GP : c'est encore une fois l'oubliée par la Centrale, mis à part les CDL... On ne met pas de moyens à notre branche de gestion publique, ce qui est fort regrettable. Il a été porté à l'attention de M GARNIER que les CDL ont pris une telle position de conseil auprès de mairies, que les agents des trésoreries ont la sensation de ne faire que des rejets, que de la répression... Le message a été entendu par M.MAY qui trouve ce sentiment exagéré.

Pour les SIP : on le savait, la perte de la TH et de CAP va dégager du temps de gestion. Le COM prévoit donc le grand retour du contrôle dans les services ! Évidemment sans empiéter sur les chasses gardées du PCRП et des Brigades. Il s'agira surtout pour les SIP de faire les listes de contrôle de régularisation et pourquoi pas un peu de contrôle d'initiative. Une mise en garde a été faite auprès de la Direction, pour rappeler que suite au NRP, les procédures ne sont plus connues dans les services. La Direction rappelle que des formations sont disponibles dans SEM@FOR.

Pour les SIE : la création de l'antenne de Forbach va engendrer une redistribution du travail au sein des équipes en place.

En conclusion, la présentation de ce nouveau COM aux contours très flous ne nous a pas convaincus. Beaucoup de zones restent encore dans l'ombre et il faudra attendre que ce nouveau contrat soit publié en version définitive afin que nous puissions nous rendre compte de l'ampleur du projet.

Vous nous avez fait confiance pour vous représenter et nous vous en remercions !

Si vous voulez qu'on exprime vos difficultés ou vos remarques, n'hésitez pas à nous les faire remonter.

Nous serons alors votre porte-voix !

N'hésitez pas à nous écrire : cftc.drфip67@dgфip.finances.gouv.fr

Syndicalement,
La section locale CFTC 67